

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : _____ Dossier complet le : _____ N° d'enregistrement : _____

1. Intitulé du projet

Projet de lotissement « Plaine de Pruniers » à Pruniers-en-Sologne (41).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **SARL BERENYA**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale **Marc de Saint Roman, Gérant**

RCS / SIRET **BLOIS B 509 386 918 / 50938691800023** Forme juridique **SARL**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 a). Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du Code Forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale même fragmentée, de plus de 0,5 hectare Défrichement d'une superficie d'environ 1,11 ha.	Le projet a pour objectif l'aménagement d'un lotissement sur la commune de Pruniers-en-Sologne située dans le Loir-et-Cher (41). Il se situe au lieu-dit « La Plaine de Pruniers », situé à l'ouest du centre-bourg et au nord d'un lotissement existant (cf. Annexe 2). Le projet de lotissement « Plaine de Pruniers » prévoit la création de 15 terrains à bâtir sur une surface de 1,4 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet, situé au lieu-dit « La Plaine de Pruniers » à l'ouest du centre-bourg de la commune de Pruniers-en-Sologne (41), prévoit l'aménagement d'un lotissement comportant 15 terrains à bâtir (cf. Annexe 4). L'emprise du projet porte sur une emprise de 1,4 ha.

Le site du projet s'insère au nord d'un lotissement et au sud et à l'est de zones naturelles ou boisées.

Le site est actuellement libre de toute construction et comporte une zone boisée de part et d'autre d'une voirie existante reliant le lotissement existant au sud et la voirie communale au nord du projet.

Le projet entraînera la destruction d'une surface boisée d'environ 1,1 ha.

Le projet ne prévoit pas de démolition et de déblais particuliers.

Le projet se situe en zone U du Plan Local d'Urbanisme communal.

4.2 Objectifs du projet

Le projet est un lotissement, portant sur une emprise de 1,4 ha. Le lotisseur, par cette opération poursuit l'urbanisation cohérente de la zone le long de la rue Georges Sand pour créer 15 terrains à bâtir. Ils sont situés de part et d'autre de la voirie existante qui traverse la propriété. Le lotissement se situe dans la continuité du lotissement existant au sud du projet. Il permettra de densifier le tissu urbain.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Voirie : En termes de chemin d'accès, le lotissement est déjà desservi par la rue Georges Sand.

Réseau d'eaux pluviales : Les eaux pluviales seront recueillies à la parcelle. Pour la voirie et une partie du projet, il y aura des noues qui recueilleront une partie des eaux de ruissellement. Elles seront transportées vers un bassin de rétention/infiltration au point bas de la propriété.

Réseau d'assainissement eaux usées : Les diamètres des canalisations seront fixés par application de la circulaire interministérielle 77 284 INT du 22 juin 1977 (Région I). Les regards du réseau principal seront de type préfabriqué de $\varnothing 1000$ mm avec trappes de fermeture articulée en fonte ductile. Chaque lot sera desservi par un regard de branchement en attente. Le réseau est existant sur la rue Georges Sand. La réalisation du réseau d'eaux usées sera conforme aux prescriptions du fascicule 70 du Ministère de l'Environnement et du cadre de vie fascicule spécial n° 7911 bis. L'ensemble des dispositions de réalisation sera conforme aux prescriptions de la commune ou de ses mandataires.

Réseau d'eau potable : Les travaux de construction du réseau seront exécutés conformément aux directives de la commune de Pruniers-en-Sologne. Le réseau sera raccordé sur la conduite existante rue Georges Sand. Le raccordement au réseau existant sera à la charge du lotisseur. La conduite principale du réseau intérieur sera en PVC $\varnothing 90$ mm pression 10 Bars, qualité eaux alimentaires, empruntant la tranchée technique de la voie avec bouclage sur le réseau existant. Chaque lot disposera d'un branchement en attente en limite de propriété. Le matériel sera conforme aux normes et aux spécifications en vigueur, et soumis à l'agrément de la commune et du service concessionnaire des eaux.

Réseau d'énergie électrique réseau basse tension : La distribution intérieure basse tension se fera par câbles souterrains à partir du réseau électrique existant rue Georges Sand. Les câbles seront implantés en tranchée commune. Les collrets de comptage équipés en téléreport seront posés sur socle en limite des lots. Les branchements seront réalisés en câble alu. 4×35 mm². Les traversées de chaussée seront réalisées sous fourreaux TPC rouge ($\varnothing 110$ mm pour le réseau principal et $\varnothing 90$ mm pour les branchements).

Réseau de fourreaux et chambres de tirage pour câbles téléphoniques : Dans le cadre des réseaux divers, il est prévu la réalisation des fourreaux et des chambres de tirage pour la desserte totale des parcelles en lignes téléphoniques à partir du réseau existant rue Georges Sand. Chaque lot disposera d'un branchement individuel constitué d'un fourreau PVC $\varnothing 42/45$ aboutissant dans un regard préfabriqué 30×30 en limite de propriété.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet sera desservi par une voirie existante autour de laquelle les 15 lots seront créés. Le chemin d'accès aura une largeur de 5 m avec un accotement de 2m50 de chaque côté. La collecte des ordures ménagères sera assurée au porte à porte.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les procédures administratives du projet de résidence senior sont les suivantes :

- permis de construire ;
- dossier de déclaration loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de l'emprise du projet :	14 480 m ²
Surface à défricher :	11 103 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit « La Plaine de Pruniers »
à Pruniers-en-Sologne

Références cadastrales :
AC 196 et 182

Coordonnées géographiques¹

Long. 1°65'83.4"E

Lat. 47°32'10.2"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° : 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

/

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-/les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone naturelle d'intérêt écologique la plus proche est la ZNIEFF de type 1 n°240031152 « Landes, mares et boisements du chêne », localisée à environ 250 m à l'ouest du site du projet (cf. Annexe 7).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE 1 ^{ère} échéance concernant les grandes infrastructures de transport terrestre relevant de la compétence de l'Etat dans le département du Loir-et-Cher a été approuvé le 23 janvier 2011. La 2 ^{ème} échéance a été approuvée le 18 mars 2015 et la troisième échéance le 20 septembre 2019. L'A 85, située à environ 1,8 km au nord du site du projet, est concernée par le PPBE 3 ^{ème} échéance et la RD 765 située à environ 5,8 km à l'est du site du projet, est concernée par le PPBE 2 ^{ème} échéance. (cf. Annexe 12).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un inventaire de délimitation des zones humides a été réalisé sur le site d'étude en juin 2017. Les critères de délimitation des zones humides sont alternatifs, conformément à l'article L.211-1 du code de l'environnement. Les investigations ont mis en évidence une zone humide d'environ 1 485 m ² localisée au nord du site du projet, en bordure de la voirie existante (cf. Annexe 10). L'impact du projet sur cette zone humide, et les mesures compensatoires éventuelles seront étudiés dans le cadre de la réalisation du dossier loi sur l'eau.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Pruniers-en-Sologne est concernée par le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRI) de la Sauldre approuvé par arrêté inter préfectoral le 2 octobre 2015. Cependant, le site du projet se situe en dehors des zones d'aléas.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est concerné par aucun site BASIAS ou BASOL (sols potentiellement pollués). Les sites BASIAS présents aux abords du site du projet sont localisés sur la figure en Annexe 12.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Pruniers-en-Cologne est située dans la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de la Nappe du Cénomane.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est concerné par aucun captage ou périmètre de protection associé.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'accueille aucun site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet se situe dans la Zone Spéciale de Conservation n°FR2402001 « Sologne » désignée par l'arrêté du 26/10/2009.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'accueille aucun site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du projet « La Plaine de Pruniers », à vocation résidentielle, ne va pas engendrer de prélèvements d'eau directs dans le sous-sol ou en surface. Le projet devrait en revanche générer une hausse des consommations en eau potable sur le réseau de distribution de la commune et donc indirectement une hausse des prélèvements pour l'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du site n'impliquera pas de drainage ni de modifications prévisibles des masses d'eaux souterraines. Le projet prévoit de gérer les eaux pluviales à la parcelle. Pour la voirie et une partie du projet, les eaux pluviales seront recueillies par des noues puis transportées vers un bassin de rétention/infiltration au point bas du site du projet. Des mesures seront prises pour éviter toute pollution de la nappe par les eaux pluviales (éloignement du fond des ouvrages par rapport au toit de la nappe ou prétraitement amont).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun terrassement majeur n'est prévu au sein du site. Le projet ne prévoit pas de démolition et les volumes de déblais des ouvrages de gestion des eaux pluviales seront minimisés et équilibrés avec les remblais, au maximum.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les volumes de déblais et remblais des terrassements des parcelles et voiries seront minimisés et équilibrés au maximum.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante ; faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de lotissement est susceptible d'entraîner des perturbations en phase travaux, lors de la destruction et du défrichement d'une partie de la chênaie acidiphile, l'impact est estimé à environ 1 ha. Le projet a également comme impact la destruction de la zone humide d'une surface de 0,12 ha, une compensation est prévue et détaillée dans le dossier Loi sur l'eau. Concernant les espèces végétales observées, aucune n'est protégée, les espèces placées sur liste rouge régionale et/ou nationale sont en préoccupation mineur (statut LC), n'ont pas de donnée suffisante (DD), ne sont pas évaluées (NA) ou n'ont pas de statut de conservation (cf. annexe 8). Pour l'avifaune, les espèces contactées sont en majorité protégées mais l'enjeu sur ces espèces est très faible (cf. annexe 8). Le site du projet est directement concerné par un site Natura 2000 : Zone Spéciale de Conservation n°FR2402001 « Sologne » désignée par l'arrêté du 26/10/2009. Le site du projet est localisé, sur la cartographie du SRCE région centre-val de Loire, dans une zone de corridors diffus à préciser localement (sous-trames terrestres et milieux humides) (cf. Annexe 9).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein d'une zone Natura 2000 : la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) n° FR2402001 « Sologne » (cf. Annexe 6). Le site du projet ne contient aucun habitat ni aucune espèce végétale inscrite au formulaire standard de données du site Natura 2000. Aucune incidence sur les milieux de la ZSC n'est à prévoir.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site du projet n'est concerné par aucun inventaire, aucune mesure de gestion ou de protection du milieu naturel outre que le site Natura 2000.</p> <p>La zone naturelle d'intérêt écologique la plus proche est la ZNIEFF de type 1 n°240031152 « Landes, mares et boisements du chêne », localisée à environ 250 m à l'ouest du site du projet (cf. Annexe 7).</p>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site du projet est actuellement occupé par des espaces naturels présentés en Annexe 8. Il se compose notamment d'une prairie humide sur la partie est de la voirie, d'une chênaie acidiphile présente de part et d'autre de la voirie et de fourrés au nord-ouest. Des prairies, fourrés, boisements ainsi que des habitations sont en périphérie du site. La liste des espèces qui composent ces trois habitats figure en Annexe 9 suite à la cartographie (liste d'espèces réalisée lors de la campagne de terrain du 7 mai 2021).</p> <p>La chênaie acidiphile sera impactée sur environ 1,05 ha et la prairie humide (0,12 ha) sera complètement aménagée (une compensation est présentée dans le dossier loi sur l'eau).</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le département du Loir-et-Cher est traversé par un gascoduc et deux oléoducs. Le risque de Transport de Matières dangereuses est présent sur la commune de Pruniers-en-Sologne par la présence d'une canalisation de gaz naturel.</p> <p>Le site du projet n'est pas concerné par la canalisation de transport de gaz naturel qui se situe à 2 km au nord.</p>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site Internet <i>géorisques</i> ne recense aucune cavité souterraine dans l'emprise projet. L'aléa retrait et gonflement des argiles est moyen au droit du site du projet (cf. Annexe 11).</p> <p>Le projet est localisé dans une zone potentiellement sujette aux débordements de nappe (cf. Annexe 14).</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>/</p> <p>Aucun des sites localisés dans la base de données BASIAS et présent sur la commune de Pruniers-en-Sologne n'est présent dans l'emprise du projet. Aucun site BASOL n'est présent sur la commune.</p>
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'aménagement envisagé devrait être générateur d'un trafic supplémentaire équivalent à l'arrivée de 15 ménages.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet, de par sa nature (lotissement), n'est pas de nature à générer des nuisances sonores significatives, en dehors des périodes de chantier (impact temporaire). Lors de l'exploitation du site, les nuisances sonores susceptibles d'être générées seront liées à la légère augmentation locale du trafic et à l'accueil de ménages supplémentaires.</p> <p>Le site du projet n'est pas concerné par des infrastructures inscrites au classement sonore des infrastructures de transport terrestre (cf. Annexe 12).</p>

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des vibrations, en dehors des périodes de chantier (circulation et mouvements des engins de chantier : impact temporaire).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va générer des émissions lumineuses propres à l'éclairage public du site le long des voies de circulation interne. Le site du projet se situe dans une zone moyennement favorable à la qualité du ciel nocturne (500-1000 étoiles visibles), correspondant à une « grande banlieue » tranquille dont les halos de pollution lumineuse n'occupent qu'une partie du ciel. Le projet n'engendrera pas d'effets cumulés significatifs.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va produire des rejets liquides tels que les écoulements des eaux pluviales sur les surfaces imperméabilisées. Le projet prévoit de gérer les eaux pluviales à la parcelle. Pour la voirie et une partie du projet, les eaux pluviales seront recueillies par des noues puis transportées vers un bassin de rétention/infiltration au point bas du site du projet.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va produire des effluents durant son exploitation qui seront traités à la station d'épuration communale située à environ 650 m au sud-est du site du projet. Le rejet des eaux usées du projet s'effectuera sur le réseau existant de la rue Georges Sand.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va produire des déchets liés à l'aménagement en lui-même (chantier), mais également durant son exploitation (emballages, ordures ménagères).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé au droit d'éléments du patrimoine culturel et paysager. Le projet engendra une évolution du paysage sur le secteur, mais s'inscrit en continuité des lotissements existants situés au nord et à l'est.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de modification des activités humaines, qui sont inexistantes à l'état actuel.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Dans le cadre de l'évaluation des incidences cumulées du projet avec d'autres projets connus, l'analyse a porté sur la commune Pruniers-en-Sologne, ainsi que sur les communes limitrophes : Gy-en-Sologne, Lassay-sur-Croisne, Mur-en-Sologne, Veilleins, Romorantin-Lanthenay, Villefranche-sur-Cher, Gièvres, Selles-sur-Cher et Billy.

La recherche a été effectuée sur les différents sites internet des services de l'Etat (MRAE Centre Val de Loire et CCEDD) référencant, ou susceptibles de référencer, les avis de l'autorité environnementale (Date de consultation : 30/04/2021). Seuls les projets d'aménagement référencés à partir du 1^{er} janvier 2019 sont intégrés à cette analyse.

Les projets récents situés à proximité du site du projet sont les suivants :

- Construction d'une centrale photovoltaïque au sol aux lieux-dit « Plaine de la Morandière » et « Près les Gravouilles » sur la commune de Gièvres ;
- Projet de renouvellement partiel et d'extension d'une carrière sur la commune de Gièvres.

Les projets référencés ci-dessus, de par leur nature, ne sont pas susceptibles de présenter des impacts cumulés avec le projet de lotissement « Plaine de Pruniers ».

Le projet vient contribuer à l'évolution du paysage local et entraînera une augmentation des consommations sur les différents réseaux et des rejets proportionnellement à l'importance de l'aménagement projeté.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Sol : Viser l'équilibre du mouvement de terre, identifier les ressources/les matériaux réutilisables et leur traçabilité, préserver la terre végétale.
Eau : limiter l'imperméabilisation, gérer les eaux pluviales localement en privilégiant les techniques alternatives.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet

1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
<ul style="list-style-type: none">• Annexe 2 : Localisation du projet• Annexe 3 : Localisation des prises de vues réalisées le 07/05/2021• Annexe 4 : Plan masse du projet• Annexe 5 : Plan des abords du projet• Annexe 6 : Sites Natura 2000• Annexe 7 : Sites naturels sensibles• Annexe 8 : Occupation des sols du site d'étude• Annexe 9 : Extrait du SRCE Centre Val de Loire (Toutes sous-trames confondues)	<ul style="list-style-type: none">• Annexe 10 : Zone humide retenue• Annexe 11 : Aléa retrait/gonflement des argiles et risque de remontées de nappes• Annexe 12 : Nuisances et pollutions• Annexe 13 : Alimentation en eau potable• Annexe 14 : Risque de remontée de nappes

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Ramoranha

le

21/05/2021

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus